



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Monsieur MANON Kévin en tant qu'agent de collecte des ordures ménagères du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Madame PUBLIÉ Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Madame PRINCETEAU Amandine en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Madame NIOT Stéphanie en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Madame BERTHELOT Véronique en tant qu'agent d'entretien 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Madame GAUDIN Caroline en tant qu'agent d'entretien 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Madame SALIM Nathalie en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Monsieur CHAUVET Luc en tant qu'agent d'entretien des véhicules 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,
- Madame VUILLOT Karine en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025,

Fait à Jonzac,  
Le 27 DEC. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
**M. Jean-Michel RAPITEAU**